

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADMINISTRATEUR CONSEILLER**



L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Vingt (20) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Conseiller, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 82 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur KESSAISSIA Aissa, Chef de centre (membre)

Madame BOUAMRA Assia, Correctrice (membre)

Monsieur KEROUAZ Ferhat, Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 82 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Conseiller sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Université d'Alger -1- Ben Youssef Ben Khadda - Faculté de Droit - Said Hamdine).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (02 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscitée.

- Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

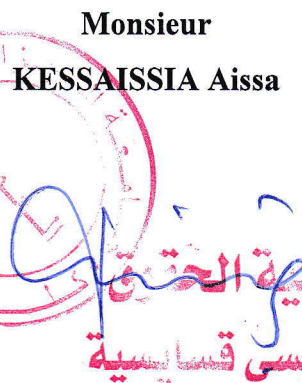


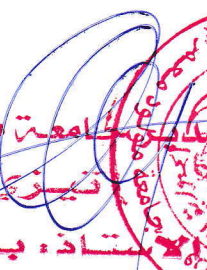
HIROUCHE	Ali	13,43
CHEBREK épouse HAMMICHE	Hassina	12,71

-Liste d'attente par ordre de mérite:

BOUDJEMAA épouse MAMOUNI	Samia	12,14
CHAFAI	Abdellah	11,29

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

<i>Le Chef de centre (membre)</i>	<i>La correctrice (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le Recteur de l'UMMTO (président)</i>
Monsieur KESSAISSIA Aissa	Madame BOUAMRA Assia	Monsieur KEROUAZ Ferhat	Monsieur BOUDA Ahmed
 عميد كلية الحقوق للكتور عيسى كسايسية		 ملايكة بامعت مولود معمري نيوزي ونزو الاستاذ بوده أحمد	

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL**



L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Vingt (20) du mois de **Juin**, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Principal, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 83 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur KESSAISSIA Aissa, Chef de centre (membre)

Madame BOUAMRA Assia, Correctrice (membre)

Monsieur KEROUAZ Ferhat, Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 83 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Principal sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Université d'Alger -1- Ben Youssef Ben Khadda - Faculté de Droit - Said Hamdine).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (04 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

4° - Les candidats ayant obtenus la même moyenne sont départagés par le coefficient le plus élevé, en application de l'article 09 de l'arrêté du 05/12/2019 fixant le cadre d'organisation des concours,

examens et testes professionnels pour l'accès à certains grades appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques.

- Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:




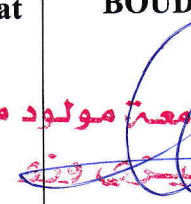
REBAINE	Nabila	15,29	} Départagés par le coefficient le plus élevé
AMIAR épouse CHERIFI	Khedidja	13,29	
AIT RAHMANE	Nacima	12,86	
OUALMI	Ferroudja	12,86	

-Liste d'attente par ordre de mérite:

DABOUZ	Nacera	12,71
RAIB épouse MOUSSOUS	Ferroudja	12,57
AKLI épouse RAFA	Zahia	12,14
ABDELMEZIANE épouse HALIT	Malika	12,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef de centre (membre)	La correctrice (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur KESSAISSIA Aissa	Madame BOUAMRA Assia	Monsieur KEROUAZ Ferhat	Monsieur BOUDA Ahmed
 كيسية الحقوق دكتور عيسى قسايسية	 بوعبد دكتور عيسى قسايسية	 مولود معمري	 استاذ بودة احمد

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADMINISTRATEUR ANALYSTE

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Vingt (20) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Analyste, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 84 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,

Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur KESSAISSIA Aissa,

Chef de centre (membre)

Madame BOUAMRA Assia,

Correctrice (membre)

Monsieur KEROUAZ Ferhat,

Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 84 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur Analyste sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Université d'Alger -1- Ben Youssef Ben Khadda - Faculté de Droit - Said Hamdine).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (03 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

- Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:




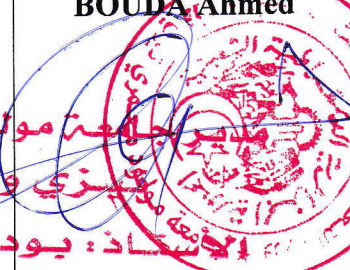
HAMAIDI	Abdelkrim	14,57
ALILOUCHE épouse NEKMOUCHE	Samira	13,71
LAZIZI	Rabah	13,43

-Liste d'attente par ordre de mérite:

BOUZOURENE épouse AISSIOU	Lamia	13,29
SELMANI	Hamid	13,14
DJAOUANI	Aghilas	13,07

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef de centre (membre)	La correctrice (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur KESSAISSIA Aissa	Madame BOUAMRA Assia	Monsieur KEROUAZ Ferhat	Monsieur BOUDA Ahmed
 عميد كلية الحقوق الدكتور عيسى قسايسية		 مدير جامعة مولود معمري مؤيد فوزو الجناب: بودة أحمد	

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION



PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADMINISTRATEUR

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Vingt (20) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 85 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,

Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur KESSAISSIA Aissa,

Chef de centre (membre)

Madame BOUAMRA Assia,

Correctrice (membre)

Monsieur KEROUAZ Ferhat,

Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 85 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Administrateur sus cité et suite à :

- 1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Université d'Alger -1- Ben Youssef Ben Khadda - Faculté de Droit - Said Hamdine).
- 2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (03 postes ouverts).
- 3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

- Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

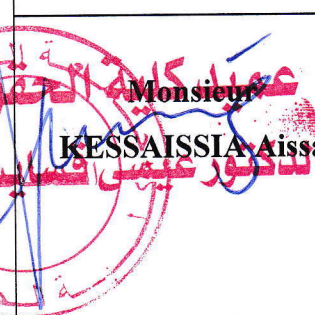
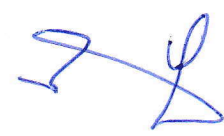

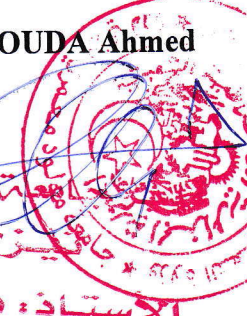
HAMMOUDI épouse MATMER	Houria	12,43
SEGUENI épouse HERRAR	Saliha	11,14
DAHMANI épouse BEGGAR	Zehira	10,86

-Liste d'attente par ordre de mérite:

HERNANE	Tahar	10,57
TOULAIT épouse HARRAR	Sonia	10,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef de centre (membre)	La correctrice (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
 Monsieur KESSAÏSSIA Aïssa	Madame BOUAMRA Assia 	Monsieur KEROUAZ Ferhat 	Monsieur BOUDA Ahmed  الاستاذ: بودة أحمد

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**



**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT ADMINISTRATEUR**

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Vingt (20) du mois de **Juin**, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Assistant Administrateur, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 86 du 13/02/2024.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)

Monsieur KESSAISSIA Aissa, Chef de centre (membre)

Madame BOUAMRA Assia, Correctrice (membre)

Monsieur KEROUAZ Ferhat, Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 86 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Assistant Administrateur sus cité et suite à :

- 1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Université d'Alger -1- Ben Youssef Ben Khadda - Faculté de Droit - Said Hamdine).
- 2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (04 postes ouverts).
- 3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.
- 4° - Les candidats ayant obtenus la même moyenne sont départagés par l'ancienneté dans le grade, en application de l'article 09 de l'arrêté du 05/12/2019 fixant le cadre d'organisation des concours, examens et testes professionnels pour l'accès à certains grades appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques.

- Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:



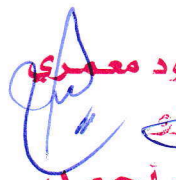
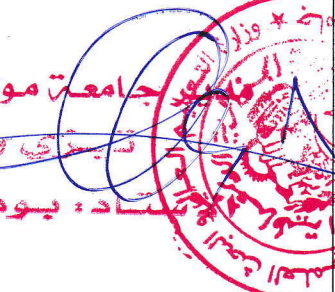
RABIA	Samir	11,71	} Départagés par l'ancienneté dans le grade
RAHMOUNI épouse AMAOUZ	Malika	11,14	
AISSAT	Yamina	10,86	
IMEDJAIDRENE épouse MADANI	Nadjiba	10,86	

-Liste d'attente par ordre de mérite:

LATTAB épouse SADOUDI	Houria	10,57
ROUBET	Yacine	10,50
BOUSSAD épouse AIT LACEB	Malika	10,29
ARBANI	Sihem	10,14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef de centre (membre)	La correctrice (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur KESSAISSIA Aissa	Madame BOUAMRA Assia	Monsieur KEROUAZ Ferhat	Monsieur BOUDA Ahmed
 عميد كلية الحقوق الدكتور عيسى قسايسية			 جامعة مولود معمري بغاية 1977 بوساد: بودة أحمد

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal